

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **755/2026/RECH**
Conseil d'Administration du 27 février 2026

**Sujet : Dépôt d'une demande de financement FEDER pour la réalisation du projet
« CHEMIN DES CAMPUS »**

L'Université de Limoges et le CCSTI Récréasciences souhaitent développer un projet de valorisation des campus au travers d'un parcours de découverte des sites universitaires « Le chemin des Campus », avec les laboratoires de recherches, les composantes de formation et les partenaires territoriaux et socio-économiques.

Le « Chemin des Campus » a pour objectif de valoriser les compétences scientifiques, les infrastructures de recherche et les partenariats de l'Université de Limoges, en lien étroit avec les filières stratégiques de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il vise à renforcer l'attractivité du territoire, à favoriser la diffusion de la culture scientifique et à mieux faire connaître les métiers et débouchés liés aux domaines d'excellence régionaux. Il s'inscrit dans un continuum de découverte de la technologie et des métiers.

Le « Chemin des Campus » reliera, sur Limoges, le site d'ESTER au site de Vanteaux, en passant par plusieurs sites d'intérêt. Le parcours pourra être découvert à pied ou en vélo, et pourra, lors de temps spécifiques, s'accompagner de visites guidées et d'animations scientifiques et culturelles.

Le « Chemin des Campus » sera jalonné d'énigmes scientifiques thématiques sur chaque espace (énigmes créées par les chercheurs, les étudiants, les partenaires socio-économiques), de vidéos et d'expositions photos (concours photo des campus).

Le « Chemin des Campus » sera donc un parcours structurant, enrichi de contenus évolutifs développés par les chercheurs, les étudiants, les industriels et les médiateurs. Il s'adressera à un public varié, permettant d'être exploré lors de balades en famille, de visites de scolaires, de défis entre amis ou tout simplement comme un parcours santé.

Des animations, ateliers et événements permettront de faire découvrir les domaines d'excellence de l'Université de Limoges, en créant des passerelles avec le monde de l'entreprise lié à ces domaines, que ce soit sur les Campus de Limoges et/ou hors les murs, sur l'ensemble du territoire limousin, auprès des jeunes populations en priorité.

Les partenaires, Université de Limoges et Récréasciences, se sont associés pour contribuer au programme d'actions lié à l'Objectif 1.4 du FEDER de la Nouvelle-Aquitaine, et conventionnent pour décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties.

Les droits, obligations et responsabilités du bénéficiaire, chef de file, Université de Limoges et du partenaire bénéficiaire, Récréasciences, ainsi que les modalités de gestion et de suivi du projet sont précisées dans les articles de la convention de reversement.

La durée prévisionnelle d'exécution effective du projet est de trois ans, avec une date de démarrage fixée au 1^{er} janvier 2026 et une date de fin au 31 décembre 2028. La durée prévisionnelle d'exécution financière s'étend, quant à elle, jusqu'au 30 juin 2029.

Le budget de l'opération s'élève, pour le chef de file et son partenaire, à 2 279 592 euros dont 1 916 000 euros pour l'Université de Limoges. L'assiette de l'aide sollicitée pour l'Université de Limoges est de 1 354 500 euros et l'apport de 561 500 euros.

Postes de dépenses	Montant (€)
Achats divers/consommables	52 500.00
UL	25 000.00
Récréasciences	27 500.00
Contributions en nature Récréasciences	57 782.00
Dépenses de déplacements/frais de mission UL	10 500.00
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures) UL	28 000.00
Dépenses de personnel	1 052 810.00
Dépenses de personnel dédié projet	330 000.00
valorisation personnels UL	495 000.00
valorisation personnel Récréasciences	227 810.00
Matériels/équipements UL	777 000.00
Prestations de services	251 500.00
UL	201 000.00
Récréasciences	50 500.00
Coûts indirects (max de 15% des frais de personnel) UL	49 500.00
Total	2 279 592.00

Après présentation et échanges en séance, la convention de partenariat et le budget sont proposés au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
 Nombre de présents ou représentés : 26
 Abstention (s) : 0
 Suffrages exprimés : 26
 Pour : 26
 Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 février 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2026.
 Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 2 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

<i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i>
